

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-05-17-00581 Référence de la demande : n°2023-00581-052-001

Dénomination du projet : renforcement Fritillaire

Lieu des opérations : -Départements : Alpes de Haute-Provence Alpes maritimes

Bénéficiaire : Parc national du Mercantour (Adèle Rauzier, Noémie Fort, Stéphanie Huc)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte :

La demande émane du Parc national du Mercantour (PNM) mais elle est réalisée dans le cadre d'un projet porté en partenariat avec le Conservatoire botanique national alpin (CBNA).

Le projet se déroulera entre 2023 et 2028 et s'intègre dans le projet SCHALP, stratégie de conservation des habitats alpins coordonné par le CBNA.

L'objet de la demande concerne la Fritillaire de Moggridge qui est une plante à bulbe qui ne peut se reproduire que via ses graines (pas de reproduction végétative comme d'autres plantes à bulbes).

Elle fleurit dès la fonte des neiges, de fin mai à début juin, et ses fruits arrivent à maturité très tard, après le 15 août.

C'est une espèce classée en vulnérable en France et qui fait l'objet d'une protection en PACA.

Il existe 17 stations actuellement connues en France et sont presque toutes situées sur le territoire du Parc national du Mercantour (quelques stations sont sur des communes non adhérentes). Le reste des populations se trouve en Italie.

La présence de la Fritillaire est en fort déclin sur le vallon du Lauzanier (commune du Val d'Oronaye) en zone coeur du Parc national du Mercantour. Ce vallon est connu historiquement pour sa richesse floristique. Des anciennes données de Fritillaire de Moggridge certifient la présence ancienne de l'espèce. Suite aux dernières prospections, il a été observé que de nombreux individus isolés n'ont pas été observés depuis plusieurs années, illustrant une diminution de la population. Cette diminution serait notamment causée par un pâturage trop précoce, empêchant les plantes de réaliser l'intégralité de leur cycle de reproduction.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Objectifs de l'opération

La demande a pour objet un renforcement de population *Fritillaria moggridgei* (Boiss. & Reut. ex Planch.) Cusin sur le territoire du PN du Mercantour. Ce n'est pas une introduction ni une réintroduction de l'espèce.

Pour mener à bien cette opération le demandeur souhaite prélever, en 2023 des graines de *Fritillaria moggridgei* sur des stations où l'espèce est présente dans les Alpes de Haute Provence et les Alpes Maritimes, puis produire des plants à partir de ces graines, en vue de renforcer une population présente dans la commune du Val d'Oronaye des Alpes-de-Haute-Provence.

Modalités

Le premier objectif est de récolter entre 100 et 500 graines. La récolte sera réalisée sur les stations de la tête de Siruol (commune de Roquebilière), des Sagnes (commune de Jausiers), du Taupé et du mont de l'Agnelino (commune de Tende).

Le site choisi pour le renforcement de population se trouve dans le vallon du Lauzanier, sur la commune du Val d'Oronaye. Les graines seront stockées au Parc national du Mercantour (23 rue d'Italie , 06 000 Nice). Elles seront rapidement envoyées au CBNA (Domaine de Charance, 05 000 Gap). Si cette année, les effectifs sont trop faibles la récolte sera annulée et reportée en 2024.

L'intégralité de ces graines sera utilisée pour produire des plants afin de prévoir un futur projet de restauration de population.

Le protocole de récolte mis en oeuvre est celui préconisé par les Conservatoires botaniques nationaux. La récolte devra se faire par beau temps et lorsque les graines seront mures. Les graines seront récoltées sur plusieurs individus dans chaque station selon le document Cerfa. La récolte ne pourra excéder 20 % des graines disponibles sur la localité pour ne pas menacer l'espèce.

La seconde étape du projet consiste à renforcer la population de Fritillaire de Moggridge dans le vallon du Lauzanier, site situé sur la commune du Val d'Oronaye (04).

Le site choisi pour le projet de renforcement se trouve sur un replat en bordure de cours d'eau et possède actuellement une trentaine d'individus de Fritillaire de Moggridge. Cette zone a été sélectionnée au vu de son habitat correspondant à la niche écologique de l'espèce ainsi qu'à une gestion pastorale négociée. Un accord avec l'éleveur et le berger pâturant la zone a été passé et la zone ne sera pas pâturée durant les deux premières années et sera pâturée tardivement par la suite afin de permettre aux individus de réaliser l'intégralité de leur cycle de reproduction. L'objectif serait de renforcer la population avec environ 100 nouveaux plants.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Concernant la plantation, elle se déroulera en automne. Plusieurs transects seront disposés sur le site de façon à ce que les individus transplantés soient bien répartis dans l'espace. Les extrémités des transects seront matérialisées sur le terrain afin de les retrouver lors du suivi annuel.

Un suivi annuel sur les premières 5 années sera mis en place sur le site, puis à n+7 et n+10. Un bilan sera ensuite réalisé pour évaluer la fréquence de suivi ultérieure.

Le protocole sera élaboré et mis en place avec le CBNA. Les plants transloqués seront localisés individuellement et leur survie, leur stade de développement (végétatif, fleuri) seront relevés. Le suivi se déroulera à la période optimale de détection de l'espèce, c'est-à-dire en pleine floraison (fin mai début juin).

Des opérations de restauration de son milieu, dans une approche complémentaire, sont aussi prévues sur d'autres secteurs du vallon ainsi qu'une adaptation globale de la gestion pastorale sur les sites favorables.

Conclusion

Le CNPN émet un avis favorable à cette demande du PN du Mercantour (de récolte de 500 graines maximum de *Fritillaria moggridgei* Boiss. & Reut. ex Planch.) Cusin par Adèle Rauzier, Noémie Fort, Stéphanie Huc sur le territoire du PN du Mercantour (répartis sur les Alpes de Haute Provence (100 graines au Jausiers) et les Alpes Maritimes (Roquebilières : 200 graines et Tende : 200 graines) sous réserve des améliorations suivantes à porter au dossier :

- Affiner l'évaluation de la production potentielle de graines cette année (conditions climatiques particulières) afin d'obtenir la quantité minimale requise avant de démarrer les récoltes ;
- Respecter les clauses du dossier concernant les modalités de récolte et d'usage des graines récoltées et des plants produits ;
- Poursuivre la réflexion de la gestion pastorale sur ces zones d'habitats de *Fritillaria moggridgei*.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 24/07/2023

Signature :

Le président